

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.115

L'An deux Mille Neuf, le 28 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 septembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 septembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par M. LE GUEUT

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	33

Mme CIRAUD-LANOUE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
MODIFICATION DES FREQUENCES DE COLLECTE

RAPPORTEUR : Monsieur POTENNEC

VOTE : 1 ABSTENTION
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Il vous est proposé de diminuer les fréquences des collectes des ordures ménagères (bacs à couvercle vert), à compter du 1^{er} janvier 2010.

Jusqu'à présent, du 16 septembre au 14 juin, les collectes étaient effectuées quatre jours sur sept et du 15 juin au 15 septembre, cinq jours sur sept.

Il a pu être constaté, compte-tenu des collectes effectuées, que la période estivale peut être réduite et que le nombre de collectes en période autre peut être diminué.

Il est donc proposé que soit ainsi établie la collecte des ordures ménagères des bacs à couvercle vert comme suit :

- du 1^{er} septembre au 30 juin : trois jours par semaine
- du 1^{er} juillet au 31 août : 5 jours par semaine

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DEMANDE

- que la fréquence des collectes des ordures ménagères (bacs à couvercles verts) soit ramenée à trois jours par semaine, au lieu de quatre jours actuellement, pour la période du 1^{er} septembre au 30 juin, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 1^{er} octobre 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN